



ASSOCIATION FALICOUN TRAIL PLAISIR

Mairie de FALICOUN
3 place Marcel EUSEBI
06950 FALICOUN

REGLEMENT DES TRAILS DE LA RATAPIGNATA

Edition 2024

Le présent règlement pourra être modifié par l'organisateur jusqu'au jour de la course afin de respecter les obligations imposées par les autorités.

1. DEFINITION

Les Trails de LA RATAPIGNATA sont des courses pédestres empruntant un cheminement le plus naturel possible, au départ de FALICOUN. Les courses au programme de l'édition du dimanche 20 octobre 2024 sont les suivantes :

- La petite RATAPIGNATA – 7 Km, avec 375 D+
- Le Trail de la RATAPIGNATA – 13 Km, avec 750 D+
- La Grande RATAPIGNATA – 21 Km, avec 1300 D+ individuel ou en relais de 2 participants

2. INSCRIPTIONS

2.1. Participation

a) La participation aux Trails de la RATAPIGNATA est individuelle, sauf pour le relais 21 Km.

b) Les Trails de la RATAPIGNATA sont ouverts aux compétiteurs détenteurs d'une licence en cours de validité délivrée par :

- La Fédération Française d'Athlétisme (ou une autre fédération nationale reconnue par l'International Association of Athletics Federations)
- La Fédération Française de Triathlon (ou une autre fédération nationale reconnue par l'International Triathlon Union)
- La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

Ils sont également accessibles aux non licenciés, sur présentation du Parcours de Prévention Santé (PPS) disponible sur <https://pps.athle.fr/> (validité 3 mois).

L'absence de document motive l'exclusion de fait de la course, l'organisation se réserve le droit de remboursement.

c) Chaque participant doit être pleinement conscient de la longueur, et de la spécificité de l'épreuve, et d'être parfaitement entraîné pour cela. Il doit juger personnellement de ses propres capacités physiques en rapport aux conditions météorologiques le jour de l'épreuve. ***En cas d'abandon du fait du coureur ou sur avis médical aucun remboursement ne sera possible.***

d) Âge minimum :

- La petite RATAPIGNATA est ouvert aux participants âgés de 16 ans (CADET-TE) et plus
- Le Trail de la RATAPIGNATA est ouvert aux participants âgés de 18 ans (ESPOIR) et plus
- La grande RATAPIGNATA est ouvert aux participants âgés de 18 ans (ESPOIR) et plus

e) Les inscriptions sont limitées en dossards :

- La petite RATAPIGNATA: 100 dossards
- Le Trail de la RATAPIGNATA: 200 dossards
- La grande RATAPIGNATA: 150 dossards + 30 dossards en relais

f) L'inscription est nominative.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident

17 juillet 2023

survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et exclura définitivement le concurrent ayant cédé son dossard ainsi que le concurrent en faisant usage, dès lors qu'elle en aurait connaissance.

2.2. Ouverture et clôture des inscriptions et engagement

Toutes les inscriptions se feront en ligne sur <https://www.jmgchrono.com/> à partir du 15 août 2024 et jusqu'au vendredi 18 octobre 2024, à 20h.

2.3. Frais d'inscription

Droits d'engagement course, jusqu'au 18 octobre 2024 :

- Trail de la petite RATAPIGNATA : 10€
- Trail de la RATAPIGNATA : 15€
- Trail de la grande RATAPIGNATA : 20€
- Trail de la grande RATAPIGNATA en relais : 15€ par relayeur

Les inscriptions seront possibles le matin de la course avec une majoration du prix de 5€.

2.4. Retrait et attribution des dossards

Les numéros sont attribués par l'organisateur.

Les dossards sont à retirer à la Brasserie de NICE, 14 avenue VILLERMONT à Nice le :

samedi 19 octobre de 10h à 12h et de 15h à 18 h.

Et au départ, le jour de l'épreuve le dimanche 20 octobre 2024 de 7h à 8h30 si le dossier est complet.

3. ANNULATION

Pour des raisons de sécurité, sur décision Préfectorale, ou respect des conditions sanitaires l'organisation se réserve le droit d'interrompre l'épreuve ou de l'annuler. L'inscription sera automatiquement reportée à l'édition de l'année suivante.

4. MATERIEL OBLIGATOIRE :

- Téléphone portable allumé avec le numéro du PC Course : 06 87 77 21 01 / 06 46 74 97 35
- Sifflet
- 500mL de réserve d'eau sur les 7Km et 13Km et 1L sur le 21Km, et 500mL pour chaque relayeur
- Couverture de survie
- Gobelet réutilisable pour tous les ravitaillements (aucun gobelet sur le parcours)

5. PARCOURS

- Trail de la petite RATAPIGNATA : parcours de 7km et 375D+ (Départ 9h15)
- Trail de la RATAPIGNATA : parcours de 13km et 750D+ (Départ 9h00)
- Trail de la grande RATAPIGNATA : parcours de 21km et 1300D+ (Départ 8h30)

Les parcours sont disponibles sur le site de JMG Chrono <https://www.jmgchrono.com/>

Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du parcours matérialisées par des rubalises, piquets et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie du parcours, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté.

Le tracé à suivre obligatoirement est déterminé par le sentier, chemin existant ou jonction avec signalisation par rubalise.

Les reconnaissances des parcours ne sont autorisées qu'à partir du 1er septembre de l'année en cours, ***veillez à prendre vos précautions en consultant les arrêtés municipaux de chacune des communes traversées, relatif aux battues administratives et à la chasse.***

L'organisateur souhaite sensibiliser les participants au respect des propriétés agricoles et pastorales et demande aux participants d'éviter tout bruit inutile à proximité des troupeaux et recommande à chacun la lecture du guide « Face aux chiens de protection, quelques réflexes à adopter »

Les parcours seront entièrement dé-balisés dans les jours suivant la manifestation.

6. DÉROULEMENT

Les départs des Trails RATAPIGNATA sont échelonnés, des vagues pourront être envisagées sur décision gouvernementale et afin de respecter des conditions sanitaires. Une barrière horaire sera mise en place pour le parcours du 21Km au niveau de la bifurcation 13/21 après 2 heures de course.

Les concurrents seront reclassés sur le parcours du 13Km avec une pénalité d'une 1/2 heure, ajoutée à leur chrono.

7. RAVITAILLEMENTS

Les courses se déroulent en semi-autosuffisance, des ravitaillements seront mis en place :

- A l'arrivée pour le Trail de la petite RATAPIGNATA
- Sur le parcours, puis à l'arrivée des Trails de la RATAPIGNATA et de la grande RATAPIGNATA

Les ravitaillements sont composés de liquides et solides. Dans une démarche écologique et sanitaire aucun gobelet plastique ne sera disponible sur le parcours, les participants doivent disposer de **gobelet réutilisable** pour le ravitaillement.

8. SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SPORTIVE

Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route ainsi que les consignes prévues par les organisateurs et signaleurs en poste.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours.

Les secouristes sont habilités à mettre hors course tout coureur inapte à continuer l'épreuve, ainsi que faire évacuer et/ou hospitaliser les participants dont l'état de santé le nécessite.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, appelez directement le 15 ou le 112.

Le participant qui abandonne remet son dossard à un signaleur. Il doit **IMPÉRATIVEMENT** prévenir l'organisation de son abandon (n° PC Course).

L'organisation tient à attirer l'attention des participants sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer dans leurs actes, en particulier, prendre le temps d'informer le bénévole le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins. Les participants se doivent assistance mutuelle.

Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande, le crédit temps alloué correspond au temps écoulé entre le premier appel au numéro de secours et l'appel suivant la prise en charge par l'équipe de secours.

L'équipe de secours et/ou un bénévole attestera de la position du concurrent et l'heure de son appel

Les concurrents doivent adopter un code d'honneur de bonne conduite et de fair-play, notamment en cas de dépassement.

9. CATÉGORIES

Catégories d'âge au dépôt du dossier en Préfecture. Elles sont consultables sur le lien suivant :

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

Les Catégories d'âge 2024

(valable jusqu'au 31 août 2024, ces catégories changeront le 1er septembre 2024)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
U23 / Espoirs	ES	2002 à 2004
U20 / Juniors	JU	2005 et 2006
U18 / Cadets	CA	2007 et 2008
U16 / Minimes	MI	2009 et 2010
U14 / Benjamins	BE	2011 et 2012
U12 / Poussins	PO	2013 et 2014
Éveil Athlétique	EA	2015 à 2017
Baby Athlé	BB	2018 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1989 - 1985
	M1	1984 - 1980
	M2	1979 - 1975
	M3	1974 - 1970
	M4	1969 - 1965
	M5	1964 - 1960
	M6	1959 - 1955
	M7	1954 - 1950
	M8	1949 - 1945
	M9	1944 - 1940
	M10	1939 et avant

10. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les épreuves des Trails de la RATAPIGNATA, donnent chacune lieu à un classement où chaque concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée dans le temps imparti est classé.

- Trail de la petite RATAPIGNATA : les 3 premiers du scratch Homme et Femme

- Trail de la RATAPIGNATA et Trail de la grande RATAPIGNATA : les 3 premiers du scratch Homme et Femme et le 1^{er} de chaque catégorie Homme et Femme, sans cumul avec le scratch. Pour le relai 21 Km les premiers duos Femmes/Hommes/Mixtes.

11. RÉCLAMATIONS

Toute infraction constatée par un membre de l'organisation ou bénévole ou rapportée par au moins un concurrent peut entraîner une pénalité.

L'autocontrôle garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation à l'encontre d'un concurrent qui s'expose à l'une des fautes donnant lieu à des pénalités (ci-dessous).

La réclamation doit faire l'objet d'un écrit remis à l'organisateur dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du réclamant, comportant : résumé de l'incident, position sur le parcours et évaluation du temps gagné

Tout concurrent mis en cause est entendu par l'organisateur.

12. PÉNALITES

Fautes donnant lieu à des pénalités, allant de l'avertissement à la disqualification (à l'appréciation de l'organisateur) :

- Non-respect du code de la route
- Non suivi du parcours (coupe de sentier)
- Jet de détritrus
- Non-respect d'autrui (organisation, bénévole, concurrent)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Défaut de dossard visible
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un médecin ou d'un secouriste.

13. ASSURANCES

L'organisation souscrit à une assurance FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail – Mutuelle des sportifs) couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, et de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation ainsi que des participants.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers, à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

14. DROIT À L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayant droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de sa promotion du Challenge Trail Nature 06.

CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir la newsletter du Challenge Trail Nature 06 du Conseil Départemental.

15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve par non-respect du règlement.